Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08/03/2024
ID : 030-213003247-20240307-33_2024-AR

2024 - 33

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
ARRÊTE DU MAIRE N° 33/2024

****

ORGANISATION D'ENCIERRO PENDANT LA FÊTE DE PÂQUES

****

Madame la Maire de la Commune de Souvignargues (Gard),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.225 et R.226,
Vu l'application stricte des mesures de sécurité,
Vu la demande en date du 6 mars 2024 présentée par Elodie ASTIER Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" a effet d'organiser des encierro,

ARRÊTE

Article 1 :
Le Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignargues" est autorisé à organiser des encierros qui se dérouleront sur l'aire du jeu de boules devant le foyer communal, les :

- Vendredi 29 mars 2024 de 21h à 23h.
- Samedi 30 mars 2024 de 21h à 23h.
- Dimanche 31 mars 2024 de 21h à 23h.

Article 2 :
Elodie ASTIER, Présidente du Comité des Fêtes ainsi que les Manadiers prendront toutes dispositions utiles pour éviter tout accident. Les taureaux seront emboulés. Avant leurs sorties, la population sera prévenue par un son de sirène ou autres.

Article 3 :
Toutes les personnes pénétrant dans l'enceinte de l'encierro sont considérées comme acceptant un risque consenti. L'enceinte de l'encierro est interdite aux mineurs non accompagnés d'un responsable.

Article 4 :
Les pétards, poudre, feux de Bengale ou autres dérivés sont interdits dans le circuit.

Article 5 :
L'organisateur devra prévoir un service de secours et se conformer aux directives préfectorales.

Article 6 :
Les banquettes de fleurs et/ou espaces verts aménagées sur le domaine public ou privé devront être protégées.

Article 7 :
Le stationnement et la circulation de tous véhicules sont interdits sur le parcours de l'encierro.

Article 8 :
Les Manadiers sont considérés comme responsable en tant que gardien sur le fondement de l'Article 1385 du Code Civil, du dommage occasionné par tout taureau échappé au contrôle de sa manade.

Article 9 :
Par mesure de sécurité Madame la Maire demande à la Présidente du Comité des Fêtes Elodie ASTIER :

- que le circuit de l'encierro soit nettoyé, remis en état et débarrassé de tout matériel dans les 48h qui suivront la fin de la fête de Pâques,
- que les mesures de sécurité prescrites soient rigoureusement respectées et observées,
- que les horaires soient rigoureusement respectés.
- de veiller au respect du présent Arrêté.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 030-213003247-20240307-33_2024-AR

Article 10 :
Le Comité des Fêtes étant protégé par son assurance et celle de la Commune, la police comportera une clause excluant tout recours contre l'Etat, le Département et la Commune.

Article 11 :
Madame la Maire :
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 :
Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Sommières.
- M. le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières.
- Mme la Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais".
- Manade "Conti Munoz" – Stéphane CONTI – 4841 route des Isoles Mas de Cerier – 30800 ST GILLES.
- Manade "Arlatenco" – Eric CLEMENT – 264 rue du Stade – 30920 CODOGNAN.
- Manade "Robert H" – Robert HERLEMANN – 83 Route de la Camargue – 30920 CODOGNAN.

Le présent arrêté devra être affiché par les soins de l'organisateur aux différents accès menant sur le parcours des manifestations.

Fait à Souvignargues, le 7 mars 2024
La Maire,
Catherine LECERF

MAIRIE DE SOUVIGNARGUES (Gard)